

Règlement du jeu concours "LE FABULEUX NOËL D'OCEANOR "

Article 1 : Société organisatrice

La S.A OCEANOR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-DENIS sous le numéro 91 B 415, dont le siège social est 46 rue du commerce 97460 SAINT-PAUL, **organise du 09 novembre au 25 novembre 2024 un jeu concours intitulé "LE FABULEUX NOËL D'OCEANOR"**.

Ce jeu est sans obligation d'achat et se déroule de la manière suivante :

- 1) Remplir 1 bulletin de participation en magasin.
- 2) Le glisser dans l'urne mise à disposition en magasin.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne résidant à La Réunion, âgée de plus de 18 ans. Les collaborateurs de la Bijouterie Océanor ainsi que leur famille ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre en magasin et remplir correctement le bulletin de participation disponible. Une seule participation par personne est autorisée sur l'ensemble du réseau de boutiques Océanor de l'île.

Article 4 : Désignation des gagnants

Ce jeu récompensera 5 (cinq) familles.

Les cinq familles seront désignées par tirage au sort le 03/12/2024 parmi l'ensemble des participants.

Article 5 : Dotations

- Des colliers *pour les mamans*
- Des boucles d'oreilles *pour les mamies*
- Des montres *pour les jeunes hommes, les papas et les papys*
- Des bracelets *pour les jeunes filles*
- Des montres *pour les enfants*

Article 6 : Remise des prix

Christophe BEGERT remettra aux cinq familles gagnantes les cadeaux gagnés : 1 famille sélectionnée par jour sur 5 jours du 09 au 13 décembre 2024.

Article 7 : Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu seront utilisées uniquement pour la gestion du jeu concours et ne seront pas transmises à des tiers sans autorisation préalable des participants.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à St-Paul, le 29/10/2024